



CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

LES IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS SUR INTERNET

Une analyse de Cyberaide.ca

cyberaide!ca™

Janvier 2016



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

Le **Centre canadien de protection de l'enfance** (CCPE) est un organisme caritatif qui se consacre à la protection personnelle de tous les enfants. Nos objectifs sont de réduire les abus pédosexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, d'aider à retrouver les enfants disparus et de prévenir la violence faite aux enfants. Le CCPE gère Cyberaide.ca — la centrale canadienne de signalement des cas d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet — ainsi que d'autres services de prévention et d'intervention destinés à la population canadienne. Notre mission :

RÉDUIRE les cas de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants

SENSIBILISER la population à la protection personnelle et à l'exploitation sexuelle des enfants

AIDER à retrouver les enfants disparus

REPRÉSENTER et promouvoir la cause des enfants disparus ou exploités sexuellement

© Centre canadien de protection de l'enfance inc., 2016. Tous droits réservés. Il est permis de conserver et d'imprimer des copies du présent rapport au besoin pour usage personnel, à des fins de recherche ou pour d'autres activités non commerciales à condition d'attribuer la source de l'information au titulaire du droit d'auteur.

« CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE » est utilisé comme marque de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc. « [cyberaide!ca](http://cyberaide.ca) » est une marque déposée du Centre canadien de protection de l'enfance inc.

Les images utilisées dans ce rapport proviennent de banques d'images et ont été obtenues en vertu d'une licence. Les données analysées dans ce rapport sont issues des activités de Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. L'analyse des données a été réalisée exclusivement par le personnel du Centre canadien de protection de l'enfance inc.



Les images d'abus pédosexuels sur Internet: Une analyse de Cyberaide.ca

TABLE DES MATIÈRES

2	Contexte
4	Introduction
6	Le fléau grandissant des images et des vidéos d'abus pédosexuels
8	Cyberaide.ca : Le traitement des signalements d'abus pédosexuels
14	Cyberaide.ca : Résultats concernant les images et les vidéos d'abus pédosexuels
22	Conclusions et recommandations
24	Annexe

CONTEXTE

Le CCPE administre Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Cette initiative a vu le jour sous la forme d'un projet pilote le 26 septembre 2002 avant d'être intégrée, en mai 2004, à la *Stratégie nationale du gouvernement du Canada pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet*, aux côtés du Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants de la GRC.

Pour remplir son mandat de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet, Cyberaide.ca :

- ▶ reçoit et traite les signalements du public relativement à du matériel potentiellement illégal et à des activités liées à l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, et retransmet toutes les informations pertinentes à l'instance policière ou à l'agence de protection de l'enfance concernée;
- ▶ offre aux Canadiennes et aux Canadiens un centre d'information, de ressources et d'orientation pour les aider à assurer leur sécurité et celle de leurs enfants sur Internet.

Cyberaide.ca accepte des signalements relatifs aux infractions suivantes :

- ▶ Matériel lié à des abus pédosexuels (pornographie juvénile)
- ▶ Leurre par Internet
- ▶ Prostitution d'enfants
- ▶ Tourisme pédophile
- ▶ Trafic d'enfants
- ▶ Rendre accessible du matériel sexuellement explicite à un mineur
- ▶ Entente ou arrangement entre deux personnes en vue de commettre une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant
- ▶ Diffusion non consentuelle d'images intimes



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.



Le CCPE, par l'entremise de Cyberaide.ca, fait partie de la Stratégie nationale du gouvernement du Canada pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet.

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

INTRODUCTION

En sa qualité de centrale canadienne, Cyberaide.ca est bien placée pour compiler et analyser des données sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, notamment en ce qui concerne les images et les vidéos d'abus pédosexuels sur Internet. Depuis sa création en 2002, Cyberaide.ca a reçu plus de 175 000 signalements venant du public concernant des enfants exploités sexuellement sur Internet. Les images d'abus pédosexuels, qui génèrent actuellement environ 3 000 signalements en moyenne par mois, demeurent la forme d'exploitation d'enfants la plus souvent signalée à Cyberaide.ca (95 % des signalements).

Bien que Cyberaide.ca ait pour mandat d'agir contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet au sens large, le présent rapport portera strictement sur les images et les vidéos d'abus pédosexuels sur Internet qui nous ont été signalées au cours des huit dernières années (de 2008 à 2015). Les données dont dispose Cyberaide.ca sont parmi les plus exhaustives au Canada en ce qui concerne la violence faite aux enfants sur Internet. Ces données permettent d'en apprendre davantage sur les abus pédosexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, sur les victimes et leurs vulnérabilités, ainsi que sur les délinquants et leurs tactiques. L'utilisation malveillante du numérique accélère la propagation des images d'abus pédosexuels et banalise la sexualisation des enfants, en plus de faciliter considérablement la participation des délinquants à ces activités illégales.


Ce rapport illustre la gravité du problème et la nécessité de déployer plus d'efforts afin d'identifier les enfants présentés dans ces images et vidéos, d'arrêter les délinquants et de réduire la disponibilité et la propagation de ce contenu. En dépit des efforts déployés dans le monde entier, identifier ces enfants reste une tâche extrêmement difficile. Comme d'autres organismes du domaine, le CCPE s'inquiète énormément du sort des enfants abusés dans ce matériel. Les informations présentées dans ce rapport soulèvent de vives inquiétudes relativement à l'intérêt des délinquants pédosexuels pour les très jeunes enfants et soulignent le devoir qu'ont les organismes de protection de l'enfance de prendre conscience du rôle des images d'abus pédosexuels dans les comportements délinquants, et des risques que présentent pour les enfants les individus qui accèdent à ces images, qui en possèdent, qui en partagent ou qui en créent.



Le terme « pornographie juvénile »

Il est important de souligner que la définition de la pornographie juvénile dans la loi canadienne ne se limite pas à des images et à des vidéos qui montrent de vrais enfants. La pornographie juvénile englobe aussi les animations ainsi que les écrits et les enregistrements audio qui préconisent ou qui conseillent une activité sexuelle avec un enfant ou dont la caractéristique dominante est la description, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle illégale avec un enfant. Il faut dire aussi que, même si le terme pornographie juvénile peut minimiser la gravité du crime ou donner l'impression que les enfants sont complices des abus commis contre eux, c'est le terme utilisé dans le *Code criminel** du Canada, et nous l'utilisons pour faire référence aux infractions au Code. Le terme « abus pédosexuels » décrit plus exactement les agressions commises contre les enfants et s'avère plus exact pour caractériser les images et les vidéos qui montrent des abus de ce type.

*Code criminel, L.R.C. (1985), ch. C-46



« Normalement, une personne cesse de se faire abuser une fois que le viol et l'abus ont été commis. Mais depuis que [nom du délinquant] a mis ces photos sur Internet, je continue de me faire abuser. N'importe qui peut les voir. Il y a des gens qui les veulent et qui les téléchargent. Jour après jour. Il y a des gens qui veulent me voir en train de me faire abuser. »

— Extrait d'une déclaration faite par un témoin victime anonyme âgé de 13 ans, déposée par la Couronne dans l'affaire *R. c. Kwok*, 2007 CanLII 2942 (ONCS)

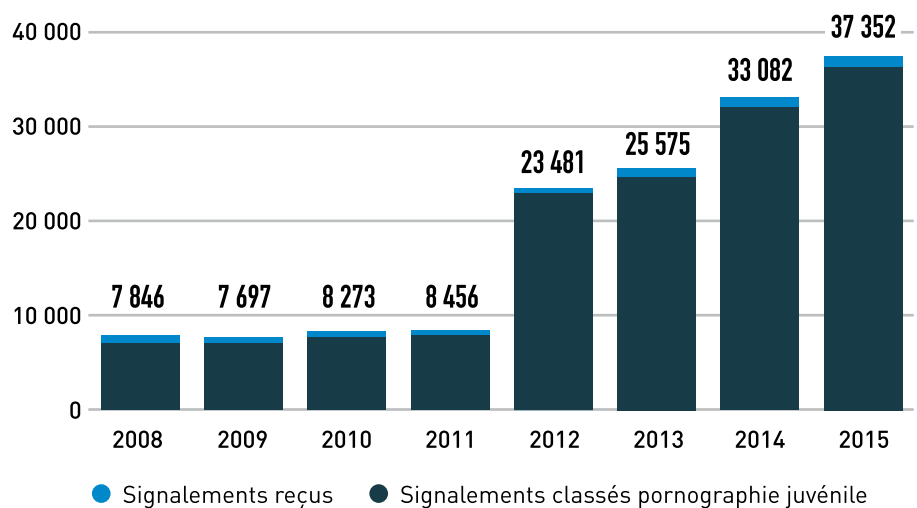
LE FLÉAU GRANDISSANT DES IMAGES ET DES VIDÉOS D'ABUS PÉDOSEXUELS

95,89 % des signalements¹ portaient sur des images et des vidéos d'abus pédosexuels.

La pornographie juvénile montre des scènes d'abus pédosexuels et d'exploitation sexuelle d'enfants. Les abus subis par les enfants sont immortalisés sous forme d'images ou de vidéos qui peuvent être reproduites à l'infini. La production de ce matériel implique nécessairement que des enfants soient agressés ou représentés dans des poses délibérément sexualisées. Selon notre expérience, la possession, la distribution et la production d'images d'abus pédosexuels ne sont jamais le fait du hasard. Les délinquants qui consomment des images et des vidéos d'abus pédosexuels contribuent à la création d'un marché pour ce matériel.

Au cours des dix dernières années, beaucoup de choses ont changé dans la façon dont les auteurs d'infractions pédosexuelles se servent des technologies pour parvenir à leurs fins, et nous avons beaucoup appris sur leurs comportements délinquants et la manifestation de leurs activités sur Internet. Comme de nombreuses autres centrales de signalement ailleurs dans le monde, Cyberaide.ca enregistre une hausse marquée du nombre de signalements reçus depuis quelques années. Pour 2015, les signalements reçus se chiffrent à 37 352, et l'on prévoit que ce nombre continuera d'augmenter dans les années à venir. Cette hausse importante des signalements est due principalement aux inquiétudes du public relativement à la présence d'images et de vidéos d'abus pédosexuels sur Internet.

Nombre total de signalements à Cyberaide.ca par année civile



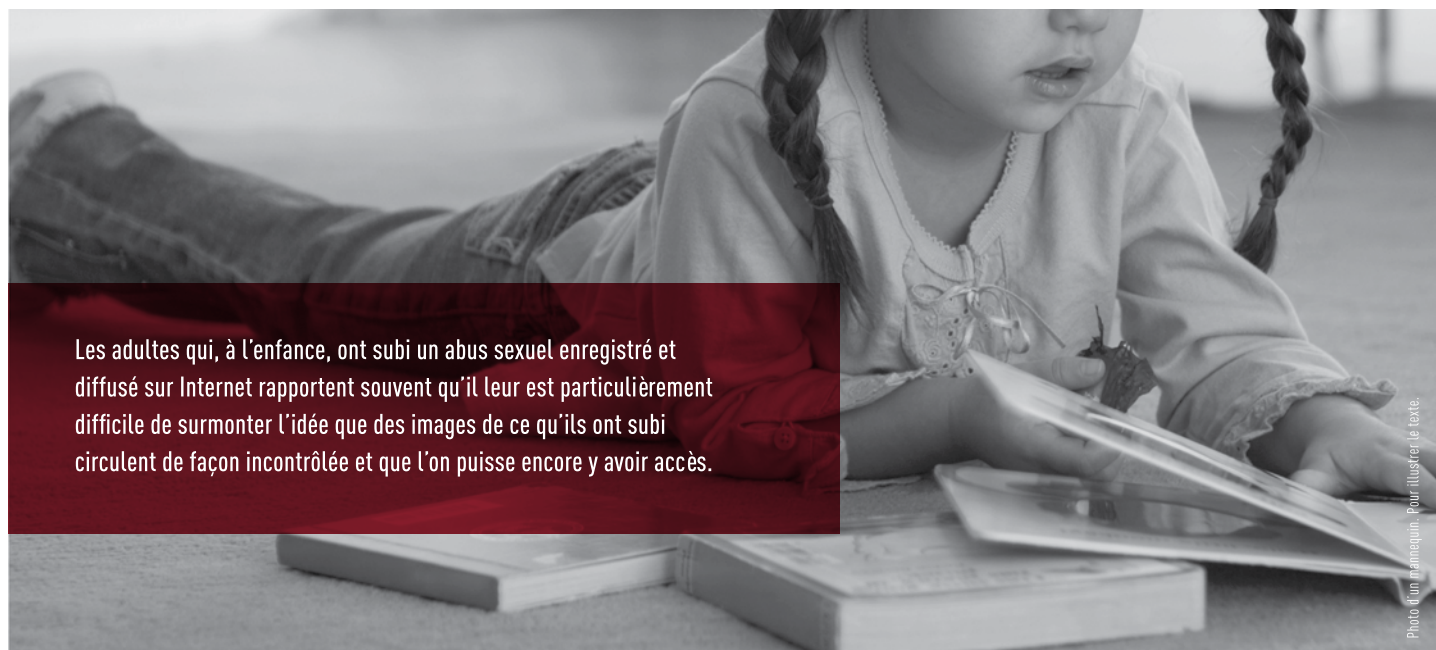
Nombre total de signalements transmis à Cyberaide.ca de 2008 à 2015 : 151 762. De ce nombre, 145 522 signalements ont été classés pornographie juvénile par leurs auteurs.

¹ Signalements reçus de 2008 à 2015

Internet n'a peut-être pas donné naissance au fléau des images et vidéos d'abus pédosexuels, mais il offre plus que jamais aux délinquants la possibilité de trouver, d'acquérir et d'échanger des images d'abus pédosexuels, souvent anonymement. Il facilite les rapports entre les délinquants de partout dans le monde qui ont en commun de s'intéresser sexuellement aux enfants et leur offre la possibilité de faire des ententes ou des arrangements en vue de commettre une infraction sexuelle contre un enfant. C'est ce qui a amené le gouvernement du Canada à ajouter, en 2012, une nouvelle infraction au *Code criminel* du Canada (article 172.2) qui rend illégal le fait d'utiliser un moyen de télécommunications pour faire une entente ou un arrangement en vue de commettre une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant.

Pour les délinquants, les images et les vidéos d'abus pédosexuels peuvent :

- | | |
|---|---|
| ▶ être une source d'excitation et de satisfaction sexuelle ² | ▶ banaliser leur intérêt sexuel pour les enfants ³ |
| ▶ les désensibiliser à la violence faite aux enfants dans les images ⁴ | ▶ être montrées à des enfants dans le but de lever leurs inhibitions à l'égard des rapports sexuels entre adultes et enfants ⁵ |
| ▶ être utilisées pour obtenir le silence d'un enfant à propos d'un abus sexuel ⁶ | ▶ être transmises à d'autres délinquants, parfois en échange d'autres images ou vidéos ⁷ |
| ▶ être utilisées à des fins lucratives ⁸ | |



Les adultes qui, à l'enfance, ont subi un abus sexuel enregistré et diffusé sur Internet rapportent souvent qu'il leur est particulièrement difficile de surmonter l'idée que des images de ce qu'ils ont subi circulent de façon incontrôlée et que l'on puisse encore y avoir accès.

² R. c. *Sharpe*, [2001] 1 R.C.S. 45, 2001 CSC 2 au par. 93

³ *Sharpe*, aux par. 87-88 et 165

⁴ *Sharpe*, aux par. 87-88

⁵ *Sharpe*, aux par. 91-205

⁶ R. c. *P. (B.E.)*, 2014 MBQB 79 au par. 9

⁷ *Sharpe*, par. 204; R. c. *D.G.F.*, 2010 ONCA 27 (CanLII), par. 25; R. c. *Lang*, 2015 ABPC 25, par. 3(25) et 5(1—9)

⁸ R. c. *Way*, 2015 ONSC 3080 (CanLII) au par. 25 et R. c. *M. (L.)*, 2008 CSC 31 (CanLII) au par. 5; R. c. *Hewlett*, 2002 ABCA 179 aux par. 27-28

CYBERAIDE.CA : LE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS D'ABUS PÉDOSEXUELS

Cyberaide.ca reçoit des signalements venant du public concernant des cas d'abus sexuels ou d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Voici en quoi consiste le processus qui intervient lorsque quelqu'un veut signaler des images d'abus pédosexuels et comment les analystes de Cyberaide.ca traitent les informations reçues :



Quelqu'un tombe sur du contenu qui pourrait être assimilé à des images d'abus pédosexuels.



Il va sur le site de Cyberaide.ca ou téléphone au 1 866 658-9022 pour faire un signalement.



Le serveur sécurisé de Cyberaide.ca reçoit le signalement.



Le signalement est priorisé selon les informations qu'il contient et ensuite selon son ordre d'arrivée.



Un analyste de Cyberaide.ca vérifie le contenu signalé.



Si le contenu semble être assimilable à des images d'abus pédosexuels, l'analyste lui attribue une classification secondaire (Cyberaide.ca) basée sur la définition de la pornographie juvénile au sens du *Code criminel* du Canada.



L'analyste examine les images ou les vidéos qui semblent être du matériel de pornographie juvénile. Au moins deux images ou vidéos (si possible) sont retenues pour une *analyse exhaustive*, et toute autre image ou vidéo est soumise à une *analyse rapide*.



Des recherches en ligne sont effectuées et des outils technologiques sont utilisés pour déterminer où se trouve le matériel.



Les informations sont transmises à l'instance policière ou à la centrale INHOPE⁹ concernée. Lorsqu'un signalement vise un enfant qui pourrait avoir besoin de protection, les informations peuvent être retransmises à l'agence de protection de l'enfance concernée.

⁹ INHOPE est un réseau international de centrales de signalement internet au sein duquel Cyberaide.ca représente le Canada.

L'ANALYSE DES IMAGES ET DES VIDÉOS

De 2008 à 2015, Cyberaide.ca a analysé 43 762 images et vidéos pédopornographiques différentes. Les sites d'images d'abus pédosexuels contiennent parfois des centaines d'images différentes. Pour assurer une retransmission rapide et efficace des signalements concernant du matériel potentiellement illégal, les analystes de Cyberaide.ca procèdent à une *analyse exhaustive* d'au moins deux images ou vidéos d'abus pédosexuels (si possible) et à une *analyse rapide* de toute autre image présentée sur la page.

Analyse exhaustive

Lorsqu'une page Web contient des images ou des vidéos qui semblent correspondre à la définition de la pornographie juvénile au sens du *Code criminel* du Canada, les analystes effectuent une analyse exhaustive d'au moins deux de ces images ou vidéos (si possible). L'une des deux images ou vidéos retenues pour une analyse exhaustive sera celle qui présente l'acte d'abus le plus intrusif commis contre un enfant (voir *Gravité des abus pédosexuels* en page 11). La deuxième image ou vidéo retenue pour analyse sera celle qui présente l'enfant qui semble être le plus jeune (celui dont l'indice de maturité sexuelle est le plus bas; voir *Groupe d'âge [indice de maturité sexuelle] des enfants* en page 10).

L'analyse exhaustive consiste à relever diverses informations dont l'indice de maturité sexuelle de chaque enfant dans l'image ou la vidéo, la gravité des abus et le cadre de prise de vue. Les analystes vérifient aussi si un adulte est engagé dans l'acte d'abus contre l'enfant (le cas échéant) et prennent note de l'acte d'abus sexuel ou d'exploitation sexuelle perpétré contre l'enfant (le cas échéant), entre autres choses.

De 2008 à 2015, Cyberaide.ca a effectué une analyse exhaustive de 2015 images et vidéos sur lesquelles 46 859 enfants ont été dénombrés (il y a parfois plusieurs enfants sur une même image).

Analyse rapide

En octobre 2014, Cyberaide.ca a commencé à analyser les images selon une méthode dite d'analyse rapide. Cette méthode permet de recueillir des données sur toutes les images assimilées à de la pornographie juvénile sur les pages Web signalées. Pour chaque image soumise à une analyse rapide et assimilée à de la pornographie juvénile au sens du Code criminel du Canada, l'analyse prend note de l'indice de maturité sexuelle de l'enfant qui semble le plus jeune sur l'image et du degré de gravité le plus élevé des actes d'abus présentés dans l'image.

Avec cette méthode, les analystes peuvent catégoriser une image et capturer ses diverses empreintes numériques en quelques secondes à peine. Cela a permis d'accroître considérablement le nombre de nouvelles empreintes numériques ajoutées quotidiennement à la base de données de Cyberaide.ca et de contribuer encore davantage à l'efficacité des projets qui dépendent de ce système.

Au 31 décembre 2015, 9 201 images avaient été assimilées à de la pornographie juvénile après avoir fait l'objet d'une analyse rapide.

N.B. Bien que les images et les vidéos analysées dans ce rapport soient toutes différentes, il arrive parfois que des séries d'images et de vidéos soient consacrées aux mêmes enfants.

« Tous les jours de ma vie, je ne cesse d'avoir peur que quelqu'un voie mes photos et me reconnaisse, et que je subisse encore une fois l'humiliation. Ça me fait mal de savoir que quelqu'un les regarde — me regarde — quand je n'étais qu'une petite fille qui se faisait abuser devant la caméra. Je veux que tout ça soit effacé. Je veux que tout ça arrête. Mais je suis impuissante à arrêter ça et tout aussi impuissante à arrêter [délinquant]. Quand ils ont découvert ce que [délinquant] avait fait, je suis allée en thérapie et j'ai pensé que je m'en sortirais. J'avais vraiment tort. Ce n'est que beaucoup plus tard que j'ai réalisé la pleine mesure de ce que j'ai subi. Ma vie et mes sentiments se sont détériorés parce que le crime n'a jamais vraiment cessé et qu'il ne cessera jamais vraiment. C'est difficile de décrire ce que ça fait de savoir qu'à tout moment quelqu'un quelque part regarde des photos de moi toute petite en train de se faire abuser par [délinquant] et en tire une sorte de plaisir sadique. C'est comme si je me refaisais abuser encore et encore. »

— Extrait d'une déclaration d'une victime de pornographie juvénile aujourd'hui adulte, citée dans *Paroline c. États-Unis*, 134 S. Ct. 1710 (2014) (No 12-8561) à la page 3.

Groupe d'âge (indice de maturité sexuelle) des enfants

Le groupe d'âge d'un enfant dans une image ou une vidéo d'abus pédosexuel est estimé selon un indice de maturité sexuelle (IMS) défini dans *Medical Analysis of Child Pornography*¹⁰.

L'évaluation de l'IMS est basée sur le développement physique de l'enfant en regard de l'âge médian associé à chaque stade de développement :

L'IMS 1 correspond environ à un enfant de 0 à 8 ans.

L'IMS 2 correspond environ à un enfant de 8 à 11 ans.

L'IMS 3 correspond environ à une fille de 11-12 ans ou à un garçon de 12-14 ans.

L'IMS 4 correspond environ à une fille de 12-16 ans ou à un garçon de 14-15 ans.

Le passage à **L'IMS 5** se fait à 16-17 ans chez les filles et à 15-16 ans chez les garçons.

N.B. L'IMS 5 est réservé aux seuls cas où l'âge de l'enfant au moment de la prise de vue a été communiqué à Cyberaide.ca par l'enfant lui-même ou par une personne qui le connaît personnellement.

Un enfant qui ne présenterait aucun signe de maturité sexuelle serait classé IMS 1. Étant donné que le développement des enfants de cette tranche d'âge (0-8 ans) présente des écarts importants et que cela se répercute sur la capacité et la possibilité de découvrir l'abus, les analystes ont commencé à partir de 2009 à évaluer si les enfants classés IMS 1 avaient l'apparence d'un bébé ou d'un bambin (4 ans ou moins).

Lorsque les analystes hésitent entre deux IMS pour un enfant, ils appliquent le principe de précaution et choisissent le plus élevé des deux (l'enfant est classé dans la tranche d'âge la plus élevée des deux).



¹⁰ Cooper, S.W. (2005). « Medical Analysis of Child Pornography ». Dans Cooper, S.W., Estes, R.J., Giardino, A.P., Kellogg, N.D. et Vieth, V.I. (dir.), *Medical, legal & social science aspects of child sexual exploitation: a comprehensive review of pornography, prostitution, and internet crimes* (p. 213-242). St. Louis, Missouri: G.W. Medical Publishing, Inc.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Gravité des abus pédosexuels

Les analystes évaluent le degré de gravité des abus dont le ou les enfants font l'objet sur chaque image ou vidéo analysée. Les degrés de gravité se définissent comme suit :

Gravité 1 (pose sexuelle)	Images ou vidéos d'enfants posant nus ou partiellement nus avec exposition des organes génitaux.
Gravité 2 (pose sexuelle extrême)	Images ou vidéos mettant en évidence les organes génitaux d'un enfant, généralement en gros plan ou avec manipulation des fesses ou des jambes pour exposer l'anus ou les organes génitaux.
Gravité 3 (agression ou activité sexuelle explicite)	Images ou vidéos d'enfants engagés dans des actes sexuels explicites allant de l'automasturbation à des actes sexuels impliquant des adultes et d'autres enfants.
Gravité 4 (agressions sexuelles extrêmes)	Images ou vidéos d'enfants engagés dans des actes sexuels extrêmes pires que tout, comme des actes impliquant de la bestialité, du ligotage, l'usage d'armes, la défécation/miction, etc.

Lorsqu'une image fait l'objet d'une analyse exhaustive, le ou les actes d'abus sexuel ou d'exploitation sexuelle sont pris en note pour chacun des enfants sur l'image ou la vidéo. Un même enfant peut faire l'objet de plusieurs actes.

LIMITES DE L'ANALYSE DES IMAGES ET DES VIDÉOS

Le présent rapport s'en tient aux informations reçues et analysées par Cyberaide.ca. En ce qui a trait aux sites internet, Cyberaide.ca a comme politique de visiter l'adresse URL exacte indiquée par l'auteur du signalement. Les analystes ne font pas de recherche active de contenus.

Bien qu'il nous soit impossible de le vérifier, le matériel signalé à Cyberaide.ca ne correspond peut-être pas au pire matériel que l'on puisse trouver. Il est permis de croire que le contenu le plus extrême puisse être hébergé dans des lieux plus sûrs ou secrets ou que, pour l'obtenir, il faille commettre une infraction sexuelle contre un enfant (p. ex. soumettre une image d'abus pédosexuel pour obtenir un mot de passe permettant d'accéder à un site)¹¹.

Considérations relatives à l'analyse des images

- ▶ En ce qui a trait au choix des images ou vidéos qui feront l'objet d'une analyse exhaustive, les analystes choisiront toujours en premier lieu l'image ou la vidéo qui présente l'écart le plus marqué entre le degré de gravité de l'abus et l'âge de l'enfant.
- ▶ Avant octobre 2014, les analystes n'étaient en mesure d'effectuer que des analyses exhaustives des images et des vidéos et devaient effectuer une analyse exhaustive sur au moins deux images ou vidéos d'abus pédosexuel (si possible) par page. Ainsi, lorsque la méthode d'analyse rapide a été mise en place, l'intention était de faire en sorte que des données soient recueillies sur toutes les images d'abus pédosexuels présentées sur une même page, de façon à enrichir les données à la disposition de Cyberaide.ca. Lors d'une analyse rapide, les données recueillies se limitent aux images, à l'indice de maturité sexuelle de l'enfant qui semble le plus jeune sur l'image et au degré de gravité le plus élevé des actes d'abus présentés dans l'image.
- ▶ Cyberaide.ca améliore constamment sa base de données par souci d'efficacité dans le traitement des informations reçues. Par conséquent, le nombre d'images et de vidéos d'abus pédosexuels accompagnées de données spécifiques ne correspond pas toujours au nombre total d'images et de vidéos différentes analysées (p. ex. les informations sur le cadre de prise de vue apparent des images et des vidéos sont recueillies depuis 2013 et ne sont disponibles que pour 22 777 images et vidéos).

Considérations techniques

- ▶ Le public signale parfois des adresses URL protégées par mot de passe ou autrement inaccessibles. Ces signalements sont retransmis à la police et ne sont pas analysés par Cyberaide.ca.
- ▶ Les URL signalées ne sont vérifiées qu'au moment où les analystes y accèdent. Nous sommes conscients que le contenu d'un site d'images d'abus pédosexuels peut changer souvent.
- ▶ Cyberaide.ca visite l'adresse URL exacte indiquée par l'auteur du signalement.

¹¹ Par exemple, voir *R. c. Lang*, 2015 ABPC 25, où un rapport de 1 500 pages d'historiques de conversations entre l'accusé et d'autres utilisateurs a été déposé en cour pour illustrer les modalités d'échange convenues entre les délinquants (paragraphe 3[25]et 5 [1-9]).

« Malheureusement, la fréquence de ces comportements semble augmenter avec l'évolution des technologies, ce qui favorise la production de la pornographie juvénile et en facilite grandement la diffusion. Les victimes sont des enfants innocents utilisés comme des accessoires dans un spectacle pervers, présenté à un auditoire sans cesse grandissant de voyeurs, mais aussi de criminels. »

— R. c. D.G.F., 2010 ONCA 27, au par. 22

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

CYBERAIDE.CA : RÉSULTATS CONCERNANT LES IMAGES ET LES VIDÉOS D'ABUS PÉDOSEXUELS

LES ENFANTS DANS LES IMAGES ET LES VIDÉOS D'ABUS PÉDOSEXUELS

Une analyse exhaustive a été réalisée sur 46 859 enfants, et les informations suivantes ont été recueillies sur l'âge approximatif, le sexe et l'ethnicité apparente de ces enfants.

Âge approximatif des enfants

Depuis 2008, l'IMS a été évalué pour 43 597 enfants (il a été jugé indéterminable pour 3 262 enfants). Les âges approximatifs se répartissent comme suit :

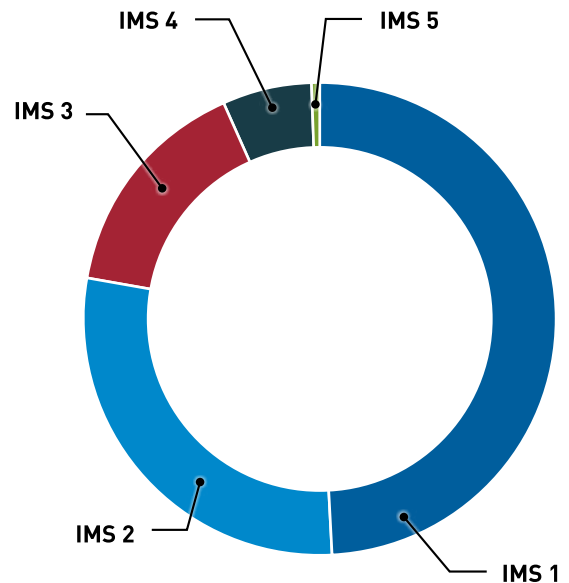
49,64 % (21 640) des enfants semblaient âgés de moins de 8 ans (IMS 1)

28,66 % (12 493) des enfants semblaient âgés de 8 à 11 ans (IMS 2)

15,39 % (6 710) des enfants semblaient âgés de 11 à 12 ans pour les filles et de 12 à 14 ans pour les garçons (IMS 3)

6,02 % (2 626) des enfants semblaient âgés de 12 à 16 ans pour les filles et de 14 à 15 ans pour les garçons (IMS 4)

0,29 % (128) des enfants semblaient âgés de 16 à 17 ans pour les filles et de 15 à 16 ans pour les garçons (IMS 5)



¹² L'IMS est jugé indéterminable lorsque l'image ou la vidéo montre clairement un enfant (de par sa stature), mais que les organes génitaux de l'enfant et ses seins (s'il s'agit d'une fille) ne sont pas assez visibles pour permettre l'évaluation de l'IMS.

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

78,3 % (34 133) des enfants dans les images et les vidéos ont un âge estimé de moins de 12 ans et **63,40 % (21 640)** des enfants de moins de 12 ans sont âgés de moins de 8 ans.

Ce n'est qu'à partir de 2009 que Cyberaide.ca a commencé à déterminer si les enfants classés IMS 1 avaient l'apparence d'un bébé ou d'un bambin. Sur les 41 028 enfants évalués depuis 2009, **3,26 %** avaient l'apparence d'un bébé ou d'un bambin. Sur les 20 147 enfants classés IMS 1 depuis 2009, **6,65 % (1 339)** avaient l'apparence d'un bébé ou d'un bambin.

Sexe des enfants

Le sexe des enfants a été relevé pour 45 406 enfants (il a été jugé indéterminable pour 1 453 enfants).

80,42 % (36 517) des enfants étaient des **filles**

19,58 % (8 889) des enfants étaient des **garçons**

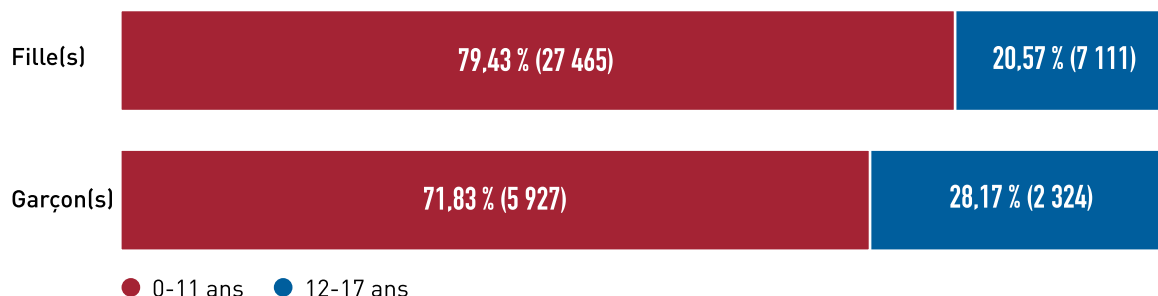


Photos de mannequins. Pour illustrer le texte.

Âge approximatif et sexe des enfants

Des informations sur l'âge approximatif et le sexe des enfants ont été recueillies pour 42 827 enfants (ces informations ont été jugées indéterminables pour 4 032 enfants).

Sexe et âge des enfants



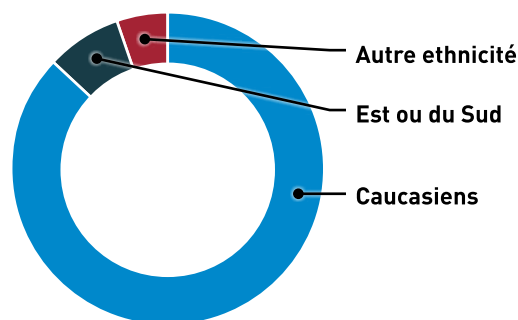
Ethnicité apparente des enfants

En 2009, Cyberaide.ca a commencé à relever l'ethnicité apparente des enfants sur la base d'un examen visuel des enfants dans les images et les vidéos. L'ethnicité apparente des enfants a été relevée pour 41 464 enfants (elle a été jugée indéterminable¹⁴ pour 1 344 enfants).

87,12 % (36 122) des enfants semblaient être **caucasiens**

7,65 % (3 170) des enfants semblaient être asiatiques de l'**Est ou du Sud**

5,24 % (2 172) des enfants semblaient être d'une « **Autre**¹⁵ » ethnicité



¹³ Le sexe est jugé indéterminable lorsque l'image ou la vidéo montre clairement un enfant (de par sa stature), mais que l'on ne voit pas ses organes génitaux.

¹⁴ L'ethnicité apparente d'un enfant est jugée indéterminable en l'absence de caractéristiques visibles qui aideraient à la déterminer.

¹⁵ Les catégories suivantes ont été regroupées sous « Autre » compte tenu du petit nombre d'individus dans chacune : autochtone (81), arabe/asiatique de l'Ouest (628), noire (543), latino-américaine (713) et autre (207).

GRAVITÉ DE L'ABUS DANS LES IMAGES ET LES VIDÉOS D'ABUS PÉDOSEXUELS

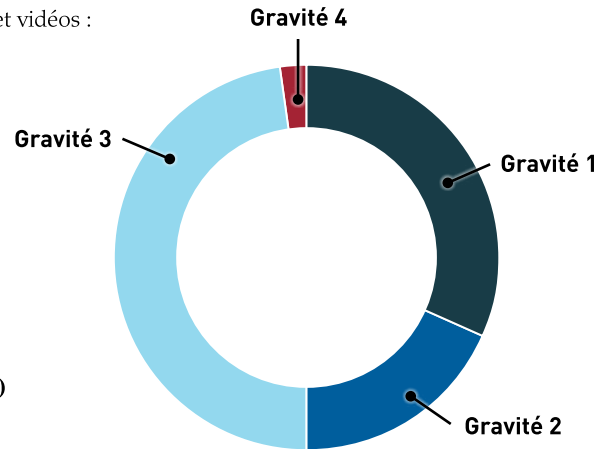
Un degré de gravité a été déterminé pour 43 760 images et vidéos :

31,80 % (13 917) des images et des vidéos montrent une **pose sexuelle (Gravité 1)**

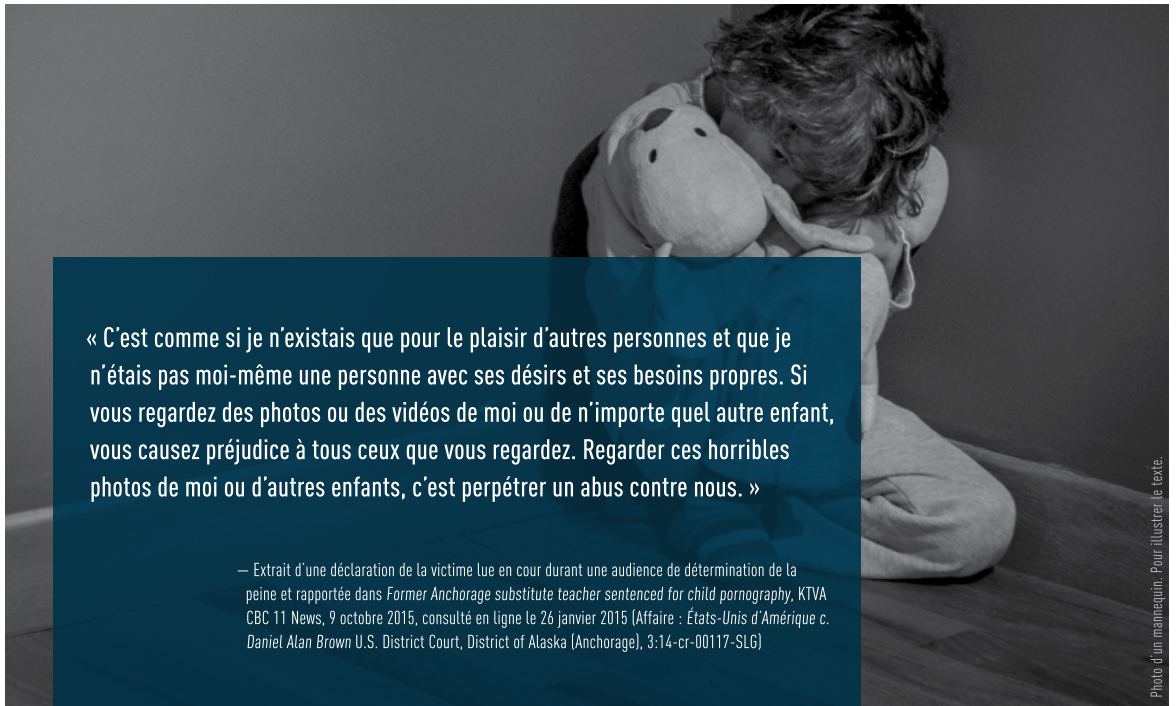
18,20 % (7 963) des images et des vidéos montraient des **poses sexuelles extrêmes (Gravité 2)**

47,77 % (20 906) des images et des vidéos montrent des **agressions ou des activités sexuelles explicites (Gravité 3)**

2,23 % (974) des images et des vidéos montrent des **agressions sexuelles extrêmes (Gravité 4)**



50 % des images et des vidéos montrent des agressions ou des activités sexuelles explicites ou des agressions sexuelles extrêmes contre des enfants.



« C'est comme si je n'existais que pour le plaisir d'autres personnes et que je n'étais pas moi-même une personne avec ses désirs et ses besoins propres. Si vous regardez des photos ou des vidéos de moi ou de n'importe quel autre enfant, vous causez préjudice à tous ceux que vous regardez. Regarder ces horribles photos de moi ou d'autres enfants, c'est perpétrer un abus contre nous. »

— Extrait d'une déclaration de la victime lue en cour durant une audience de détermination de la peine et rapportée dans *Former Anchorage substitute teacher sentenced for child pornography*, KTVA CBC 11 News, 9 octobre 2015, consulté en ligne le 26 janvier 2015 (Affaire : États-Unis d'Amérique c. Daniel Alan Brown U.S. District Court, District of Alaska [Anchorage], 3:14-cr-00117-SLG)

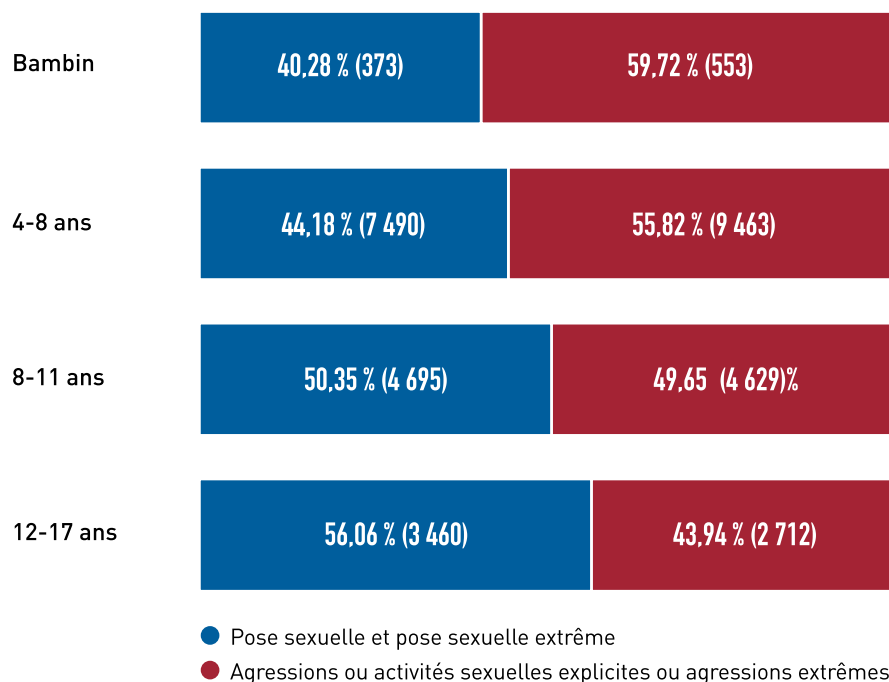
Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Types d'actes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle d'enfants

En plus du degré de gravité de chaque image ou vidéo (correspondant au degré de gravité le plus élevé des actes d'abus présentés dans le contenu), les analystes relèvent depuis 2013 le ou les actes d'abus sexuel ou d'exploitation sexuelle perpétrés contre chaque enfant dans une image ou une vidéo lorsqu'ils effectuent une analyse exhaustive. Un total de 34 601 actes d'abus sexuel et d'exploitation sexuelle ont été relevés (un même enfant peut subir plusieurs actes d'abus).

Un total de 33 375 actes d'abus sexuel et d'exploitation sexuelle ont été relevés et associés à un IMS (1 226 actes ont été associés à un enfant dont l'IMS était jugé indéterminable).

Gravité de l'abus selon l'âge des enfants



* Pour plus de détails, consulter l'annexe : Types d'actes d'abus pédosexuels et d'exploitation sexuelle selon l'âge des enfants

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Nous avons dénombré en tout 27 203 actes d'abus impliquant des enfants prépubères, et de ce nombre, **53,84 %** impliquaient des agressions ou des activités sexuelles explicites ou des agressions extrêmes.

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

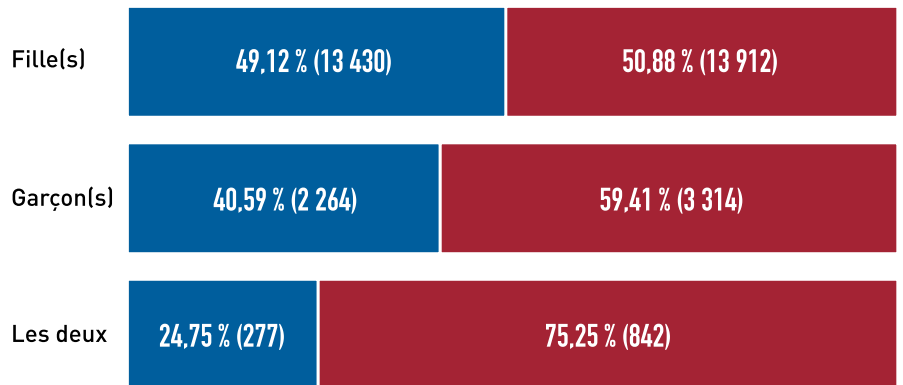
Plus les enfants sont jeunes, plus les actes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle se font intrusifs. Lorsque des bébés et des bambins sont visibles dans des images d'abus pédosexuels, **59,72 %** des actes d'abus prennent la forme d'agressions sexuelles ou d'activités sexuelles explicites et d'agressions sexuelles extrêmes contre l'enfant.

Gravité des abus selon le sexe des enfants

Sur les 34 039 images et vidéos où le degré de gravité des abus et le sexe des enfants ont été déterminés :

Gravité des abus et sexe des enfants

La présence d'un garçon dans une image ou une vidéo augmente la probabilité que le contenu montre des agressions ou des activités sexuelles explicites ou des agressions sexuelles extrêmes.



- Pose sexuelle et pose sexuelle extrême
- Agressions ou activités sexuelles explicites ou agressions extrêmes

¹⁶ Un total de 9 721 images et vidéos présentaient au moins un enfant dont le sexe était indéterminable, parfois en compagnie d'autres enfants dont le sexe était jugé déterminable.

En 2008, Cyberaide.ca a commencé à déterminer si le visage d'un enfant était visible ou non sur les images et les vidéos d'abus pédosexuels. En 2010, Cyberaide.ca a aussi commencé à relever les cas où le visage de l'enfant était masqué ou brouillé, ou encore couvert. Le visage des enfants dans le contenu était visible dans **77,05 %** des cas; autrement ils n'étaient pas visibles ou alors étaient cachés, brouillés ou couverts.



Photo d'un mannequin pour illustrer le texte.



CADRE DE PRISE DE VUE DES IMAGES ET DES VIDÉOS D'ABUS PÉDOSEXUELS

Depuis 2013, Cyberaide.ca prend note du cadre de prise de vue dans lequel les images et les vidéos d'abus pédosexuels semblent avoir été prises. Pour ce faire, les analystes se basent sur les indicateurs visibles dans les images et les vidéos (p. ex. présence de mobilier comme indicateur d'images prises dans une résidence privée ou présence d'arbres comme indicateur d'images prises dans un cadre extérieur). Cette information a été relevée pour 22 656 images et vidéos. En faisant abstraction des images et des vidéos dont le cadre de prise de vue est indéterminable (2 494) :

68,68 % (13 848) des images et des vidéos semblent avoir été prises dans une **résidence privée**

15,25 % (3 074) des images et des vidéos semblent avoir été prises dans un **cadre extérieur**

10,81 % (2 180) des images et des vidéos semblent avoir été prises dans un **studio ou un lieu spécialement aménagé**

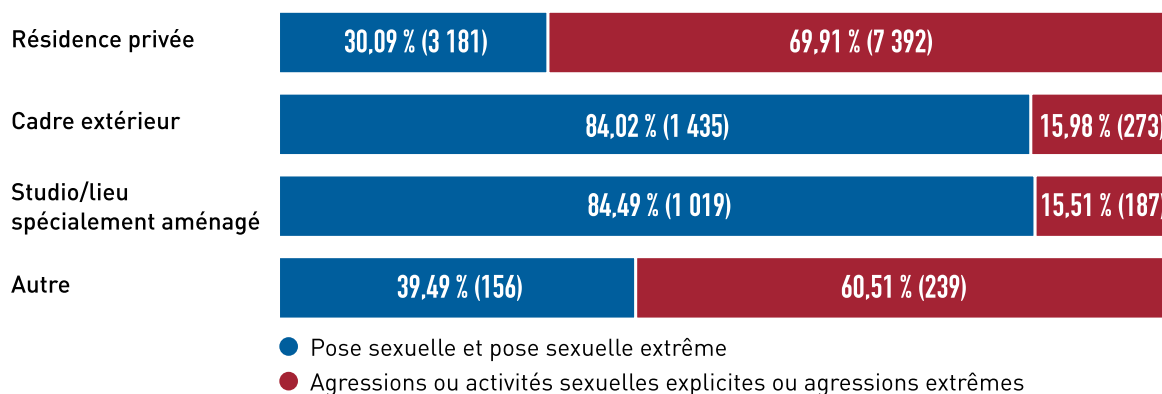
5,26 % (1 038) des images et des vidéos semblent avoir été prises dans un « **Autre** »¹⁷ cadre de prise de vue.

69,91 % des images et des vidéos d'abus pédosexuels qui semblent avoir été prises dans une résidence privée montrent des agressions ou des activités sexuelles explicites ou des agressions sexuelles extrêmes.

Au début de 2016, Cyberaide.ca a commencé à classer les images et les vidéos prises dans un établissement public (piscine publique, vestiaire, gymnase) dans une catégorie à part nommée « Autre ». Les images et les vidéos prises dans des environnements de ce type sont associées à des actes de voyeurisme.

Cadre de prise de vue selon la gravité des abus pédosexuels

Cadre de prise de vue et gravité de l'abus



¹⁷ La catégorie « Autre » est réservée aux images et aux vidéos qui semblent avoir été prises dans un lieu public (école, piscine publique, vestiaire, douche, gymnase, etc.), un véhicule, une tente, etc.



QU'EST-CE QUI SE PASSE SUR LES IMAGES?

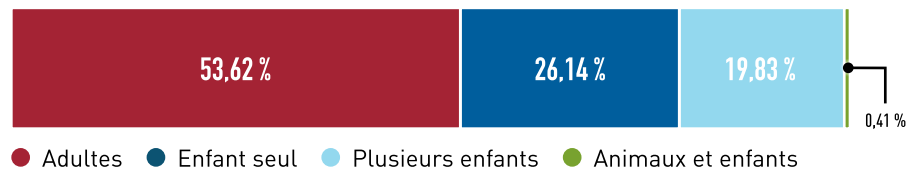
Les analystes ont dénombré 12 600 personnes engagées dans des actes sexuels sur les images et les vidéos :

53,62 % (6 756) montrent des adultes en train de commettre une agression sexuelle

26,14 % (3 294) montrent des enfants se livrant seuls à un ou plusieurs actes sexuels

19,83 % (2 498) montrent plusieurs enfants se livrant à un ou plusieurs actes sexuels

0,41 % (52) montrent un plusieurs actes sexuels entre des animaux et un ou plusieurs enfants



ADULTES VISIBLES DANS LES IMAGES ET LES VIDÉOS D'ABUS PÉDOSEXUELS

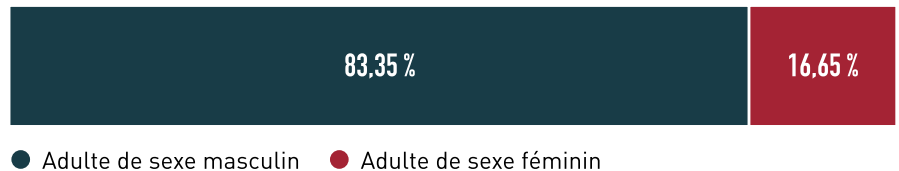
En 2009, Cyberaide.ca a commencé à relever des informations à propos des adultes présents dans les images et les vidéos d'abus pédosexuels (à savoir s'ils sont directement engagés dans un acte sexuel avec un enfant ou alors présents sans être engagés). Depuis lors, 14 812 adultes ont été dénombrés dans 12 297 images et vidéos.

Sexe des adultes

Sur les 13 395 adultes dont le sexe a pu être déterminé (le sexe a été jugé indéterminable¹⁷ pour 1 414 adultes) :

83,35 % (11 165) étaient des adultes de sexe **masculin**

16,65 % (2 230) étaient des adultes de sexe **féminin**



Lorsqu'on ne voit que des individus de sexe masculin en compagnie des enfants sur les images d'abus pédosexuels, **97,25 %** des images montrent des agressions sexuelles ou des agressions sexuelles extrêmes, comparativement à **38,74 %** lorsqu'il n'y a que des individus de sexe féminin.

¹⁸ Le sexe d'un adulte est jugé indéterminable lorsque l'image ou la vidéo montre clairement un adulte (de par sa stature), mais que l'on ne voit pas ses organes génitaux.



« Contrairement à d'autres formes d'exploitation, celle-ci n'a pas de fin. [Chaque jour,] des gens s'échangent et partagent des vidéos de moi quand j'étais petite et que je me faisais violer le plus sadiquement possible [...] Ils s'amusent de ma honte et de ma douleur. »

— Extrait d'une déclaration faite par une victime de pornographie juvénile aujourd'hui adulte, citée dans *États-Unis d'Amérique c. Lindauer*, affaire no 3:10-cr-00023, US District Court for the Western District of Virginia

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



« Les collectionneurs de pornographie juvénile cherchent à se distancier des torts causés aux enfants sur les plans physique et affectif. Ils n'en sont pas moins un élément essentiel de la menace terrible que représente ce matériel, et ils partagent avec ses créateurs la responsabilité de sa croissance pernicieuse. »

— R. c. Kwok, 2007 CanLII 2942 (ONSC), au par. 49

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

C'est grâce au travail que nous accomplissons par l'entremise de Cyberaide.ca depuis 13 ans que notre organisme a pu constater la prolifération grandissante des images et des vidéos d'abus pédosexuels sur Internet. Nous devons de toute urgence adapter notre façon de lutter contre ce fléau. Dans un pays comme le Canada où l'on se soucie beaucoup du respect de la vie privée, il ne faut pas oublier que cette situation a une incidence directe sur la protection et le bien-être des enfants qui ont subi des abus sexuels immortalisés sur des images et présentés sur Internet aux yeux du monde. Les évolutions technologiques et le couvert de l'anonymat jouent en faveur des délinquants et au détriment de notre capacité de protéger les enfants.

Ce rapport fournit de précieuses indications sur les abus pédosexuels et les actes d'abus et d'exploitation que ces délinquants font subir à des enfants. La réalité crue, c'est que 78,29 % des images et des vidéos analysées par Cyberaide.ca montrent de très jeunes enfants prépubères de moins de 12 ans, dont la majorité ont moins de 8 ans (63,40 %). La moitié des images et des vidéos examinées par nos analystes montrent des agressions ou des activités sexuelles explicites. De plus, il est extrêmement inquiétant de constater que plus les enfants sont jeunes, plus les actes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle se font intrusifs. Lorsque des bébés et des bambins sont visibles dans ces images et ces vidéos, 59,72 % des actes d'abus prennent la forme d'agressions ou d'activités sexuelles explicites ou d'agressions sexuelles extrêmes contre l'enfant.

Il faut faire plus d'efforts pour identifier et soutenir les victimes d'abus pédosexuels, identifier et traduire les délinquants en justice et réduire la disponibilité du matériel pédopornographique (images, vidéos, écrits, etc.) sur Internet. Nous devons de toute urgence changer notre façon de voir ce problème. Des abus pédosexuels sont commis dans des résidences privées et des collectivités de partout dans le monde. Il faut agir en amont pour prévenir la commission d'abus pédosexuels, de façon à limiter les possibilités pour les délinquants de prendre des images de tels abus et de les diffuser. Pour cela, il faut que les adultes qui côtoient des enfants comprennent le processus qui conduit aux abus sexuels et sachent comment reconnaître les comportements inappropriés, faire cesser les abus sexuels et amener les enfants à parler. Même si de grands progrès ont été accomplis depuis dix ans, nous devons renforcer notre détermination à lutter contre les abus pédosexuels et l'exploitation sexuelle des enfants.

Par-delà l'objectif premier de mettre ces enfants à l'abri des abus qu'ils subissent, nous avons beaucoup à apprendre des enfants que l'on arrive à identifier dans ce genre de contenu.

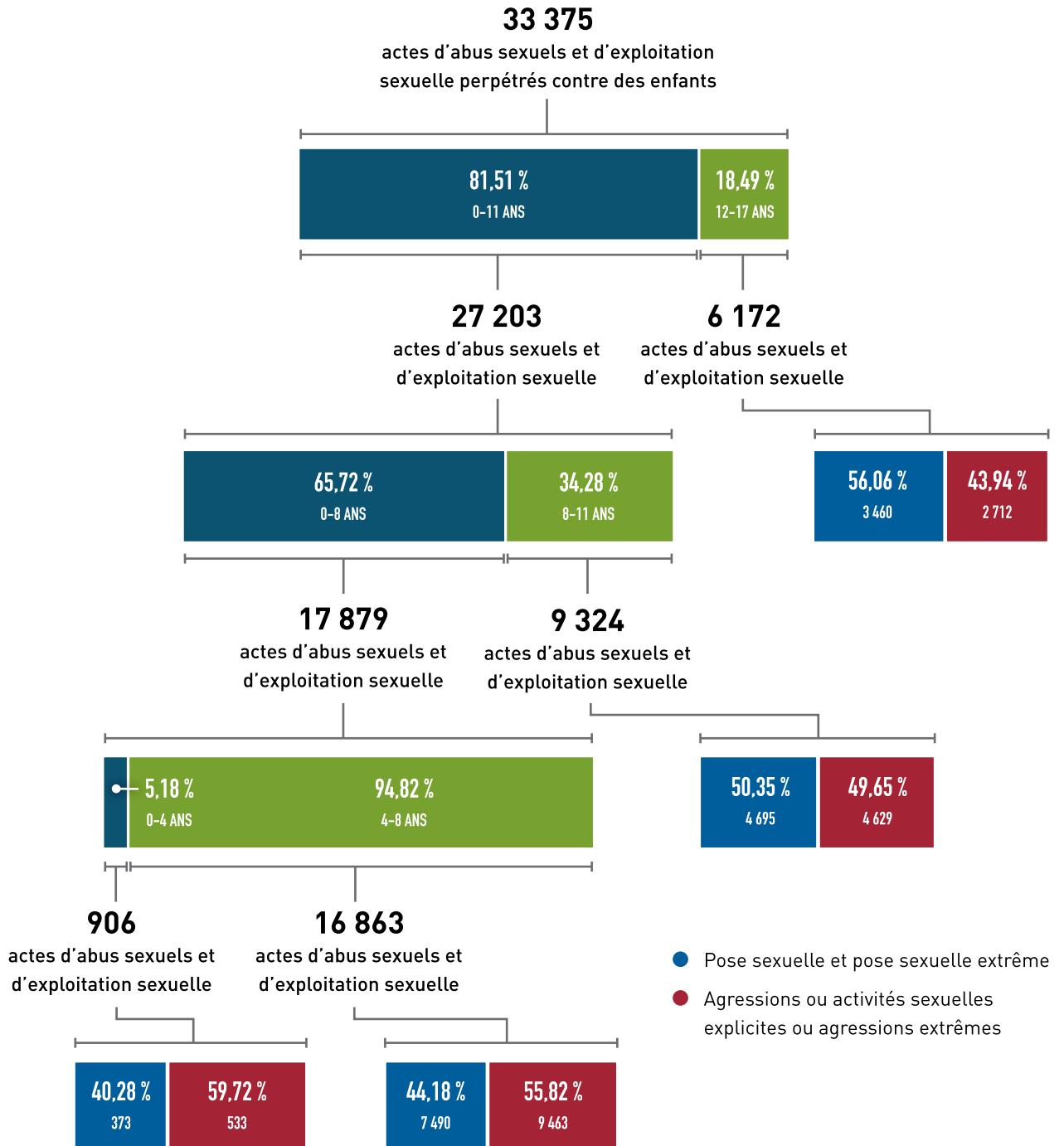
En 2014, le CCPE a lancé un plan pluriannuel intitulé *Stratégie numérique pour protéger les enfants les plus jeunes et les plus vulnérables du Canada*. Cette *Stratégie numérique* s'attaque spécifiquement aux images d'abus sexuels d'enfants de moins de 12 ans, et le présent rapport ne fait que souligner l'urgence d'agir face aux abus pédosexuels et aux individus qui ont un intérêt sexuel envers les enfants. Il est particulièrement troublant de constater l'intérêt des délinquants pour des images et des vidéos présentant de très jeunes enfants. **Ces enfants sont fort probablement victimes d'abus sexuels aux mains de personnes qu'ils connaissent.** Déjà que les abus sexuels ont des conséquences terribles pour les enfants, l'enregistrement et la diffusion de ces abus sur Internet vient aggraver leur traumatisme.

LE CCPE RECOMMANDE NOTAMMENT CE QUI SUIT :

- ▶ Identifier et secourir plus de victimes dans les images d'abus pédosexuels en collaborant étroitement avec les escouades de lutte contre l'exploitation des enfants et améliorer les services de soutien au Canada pour mieux protéger les droits des victimes lorsque les abus qu'elles ont subis sont diffusés sur Internet.
- ▶ Réduire la disponibilité des images d'abus pédosexuels au Canada en misant sur la technologie pour contrer le fléau grandissant des images d'abus pédosexuels sur Internet, renforcer la participation du secteur privé et renforcer le rôle du Canada sur la scène mondiale.
- ▶ Inciter les Canadiens à signaler davantage en déployant des campagnes nationales de sensibilisation et en collaborant avec les acteurs concernés pour encourager le signalement.
- ▶ Arrêter les délinquants en améliorant les ressources et la formation au Canada, notamment en augmentant les capacités policières et criminalistiques, en adoptant de bonnes pratiques permettant de réduire l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et en adaptant le *Code criminel* du Canada et les autres lois afin de mieux lutter contre ce problème.
- ▶ Miser sur la prévention et l'éducation en utilisant des programmes de prévention reconnus et en créant de nouvelles ressources pour les parents, les professionnels de la santé et les établissements publics (piscines, etc.).

ANNEXE

Types d'actes d'abus pédosexuels et d'exploitation sexuelle selon l'âge des enfants







CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

cyberaide!ca^{INC.}